

GARANTIE BANCAIRE

QUEL EST SON OBJECTIF ?

La garantie accordée couvre des prêts sollicités pour répondre à deux types de besoins :

- Besoins en fonds de roulement
- Financement d'investissement

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

En phase de création/reprise :

- Porteur de projet, résident en quartiers Politique de la ville ou s'implantant sur un site Politique de la ville
- Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire implantées sur un site Politique de la ville

En phase de développement :

- Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire implantées sur un site Politique de la ville

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès d'Aquitaine Active. Expertise et accompagnement financier par le Fonds Territorial
- **Décision** d'un comité d'engagement
- **Etablissement de la notification de garantie** par France Active Garantie (FAG)
- **Mise en place de la garantie et du suivi** pendant les premières années

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Le fond garantit des prêts répondant aux critères suivants

Durée du prêt

Entre **12 mois à 7 ans**

Montant des prêts

En création, maximum de 60 000 euros

En développement, maximum de 90 000 euros

Taux de couverture du prêt par le FOES

- 80 % du prêt bancaire.

Coût pour l'entreprise

Le coût total de la garantie s'élève à 2% du montant garanti

Les cautions personnelles sur les prêts garantis par le fonds sont exclues.

VOTRE INTERLOCUTEUR



AQUITAINE ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Siège Aquitaine Active

111 Cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux
tel : 05.56.24.56.79

Antenne Sud de la Région

Espace technologique Jean Bertin - 23 rue Hélène Boucher
40220 Tarnos
tel : 05.31.51.52.44

Antenne Dordogne

77 rue Alphée Maziéras - 24000 Périgueux
tel : 05.47.74.50.31



Membre du réseau
FRANCE ACTIVE

Partenaires

